

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

RELATIF À LA RESTITUTION DES BIENS CULTURELS AYANT FAIT L'OBJET DE
SPOLIATIONS DANS LE CONTEXTE DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES PERPÉTRÉES
ENTRE 1933 ET 1945 - (N° 1269)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC14

présenté par

M. Peu, Mme Bourouaha, M. Maillot et les membres du groupe de la Gauche démocrate et
républicaine - NUPES

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après les mots :

« qu'elle a »,

insérer le mot et le signe :

« annexés, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'instar de l'amendement proposé à l'article 1, cet amendement souhaite faire mention aussi des territoires annexés, comme ce fut le cas de l'Alsace-Moselle, afin d'être exhaustif sur la situation de ces territoires